

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Chésereux du jeudi 26 juin 2003**

Présidence: M. Alfred Leyvraz, président.

M. Leyvraz souhaite la bienvenue. La secrétaire passe ensuite à l'appel.

Membres présents:	35
Membres excusés:	8
Membres absents:	2
Total membres assermentés:	45

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 27 mars 2003
2. Communication de la Municipalité
3. Préavis No 21/2003 : « Comptes communaux de l'année 2002 »
4. Préavis No 22/2003 : « Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2002 »
5. Préavis No 23/2003 : « Rénovations dans le bâtiment administratif et l'immeuble  
La Poste – Demande de crédit extrabudgétaire
6. Préavis No 24/2003 : « Aménagement de WC publics »  
Demande de crédit extrabudgétaire
7. Préavis No 25/2003 : « Règlement communal sur la protection des arbres »

Alfred Leyvraz fait remarquer qu'il y a un point 8 à rajouter, soit : Propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que modifié.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 27 mars 2003**

Les modifications sont les suivantes :

- p. 2, pt 4 : 25 communes **ont** adopté ces statuts.
- p. 2, pt 4 : La remarque de Philippe Widmer est modifiée comme suit :  
« Philippe Widmer relève les remarques du syndic et confirme que le rapport de la commission de gestion traite l'aspect financier et se penche également sur le contenu du rapport Grisel, la question lui ayant été spécifiquement posée. »

p. 3, 1<sup>er</sup> par : « une région de **66'000** habitants »

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité avec ces modifications.

### **2. Communications de la Municipalité**

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- concernant le carrefour chemin de la Poste, route de Bonmont, des prix très intéressants ont pu être obtenus au niveau des adjudications, par contre quelques retards sont à déplorer pour la livraison du matériel. En principe le carrefour devrait être terminé fin juillet 2003, le surfacage et le marquage se feront juste avant le début de l'école. Le chemin piétonnier est relié directement à la place de sport (voir amendement de la commission). En ce qui concerne l'éclairage, des lampadaires enlevés du chemin d'accès entre le local du feu et la route de Crassier seront placés sur ce chemin piétonnier.

Jacques Ansermet, Syndic :

- La place de sport est quasi terminée : une tonnelle avec quelques bancs seront encore ajoutés prochainement. Un panneau indiquant que les enfants de l'école ont la priorité des jeux pendant les heures scolaires et un deuxième avec les recommandations d'usage seront également posés.
- Concernant les impôts, la bascule est quasiment terminée : 2 montants que Chéserey payait jusqu'à présent ne le seront plus, vu qu'ils seront basculés à l'Etat. Il s'agit du compte de régulation et du fonds « Bavaud » (total :Fr 990'620.--). Cela représente 6 points de charge : il nous sera donc automatiquement enlevé 6 points de revenus. C'est pourquoi nous devons descendre de 50 à 44 points selon l'arrêté cantonal.
- Le préavis sur l'arrêté d'imposition est reporté à la séance de septembre les éléments nécessaires n'étant pas disponibles. D'après certains bruits de couloir il se pourrait que la péréquation directe horizontale passe de 13 à 16 points. L'index du canton subit une hausse de 129 à 152, alors que nous ne descendons que de 6 points : la différence pour le contribuable de Chéserey est de 17 points ce qui représente une hausse de 9,5 % de charge fiscale pour chaque contribuable de Chéserey. Notre taux est tout de même encore très bas.
- Si ce système d'Etacom est neutre pour le canton, il ne l'est pas pour les différentes régions du canton : certaines régions qui descendent de 40 points sont créanciers, alors que dans notre région nous sommes débiteurs.

### **3. Préavis No 21/2003 : « Comptes communaux 2002 »**

Alfred Leyvraz, Président, donne la parole à Jaques Ansermet, Syndic, qui passe en revue les comptes communaux 2002.

Alfred Leyvraz rappelle que dans le « Règlement sur la comptabilité communale » l'article 34 stipule que le rapport de la commission de gestion sur les comptes et la gestion doivent être communiqués aux conseillers 10 jours avant la séance. La juriste de l'Etat nous ayant rendus attentifs à cet article, il sera procédé ainsi dans le futur. Les rapports de la commission de gestion sur d'autres préavis seront comme d'habitude disponibles pour consultation 30 minutes avant la séance.

Philippe Widmer apporte un correctif en précisant que Jacques Ansermet, Syndic, était également présent lors de la séance de commission du 3 juin et pas seulement le 26 mai (comme indiqué dans le rapport) et remercie le syndic d'avoir donné de son temps.

Les comptes communaux et le rapport n'appellent aucune question.

**Vote : les comptes communaux 2002 sont acceptés à l'unanimité.**

### **4. Préavis No 22/2003 : « Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2002 »**

Chaque conseiller ayant lu le rapport de la Municipalité et le rapport de la commission de gestion, la discussion est ouverte.

Willy Dugrandpraz relève que dans le chapitre « Décès » le décès de Madame Dugrandpraz le 20 août 2002 a été omis. Correction sera apportée.

Antoine Spillmann aimerait des précisions en p.6 (26.11.2002) sur l'acceptation par la commune du projet dit du « Massif de la Dôle ».

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que c'est un projet qui n'engage que la Municipalité et en temps voulu il fera l'objet d'un préavis.*

**Vote : le rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2002 est accepté à l'unanimité.**

### **5. Préavis No 23/2003 : « Rénovations dans le bâtiment administratif et l'immeuble La Poste – Demande de crédit extrabudgétaire »**

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Patrick Barras. Patrick Addor rapporte pour la commission de gestion.

Willy Dugrandpraz relève la fragilité du plafond de la salle de réunion..

Selon Robert Jaquinet qui en a discuté avec le peintre, la peinture peut être refaite sans problèmes.

**Vote : le préavis No 23/2003 est accepté à l'unanimité.**

### **6. Préavis No 24/2003 : « Aménagement de WC publics – Demande de crédit extrabudgétaire »**

Fabienne Chambaz lit le rapport de la commission ad hoc, Walter Louis Gubler, celui de la commission de gestion.

Philippe Widmer aimerait connaître la raison pour laquelle l'emplacement prévu n'est pas souhaitable par la commission ad hoc

La commission ne trouve pas l'emplacement esthétique – les WC étant trop voyants.

*Robert Jaquinet répond pour la Municipalité que l'emplacement ne sera pas changé, les toilettes devant être visibles. D'autre part, l'emplacement souhaité par la commission ad hoc est impensable : il faudrait procéder à des travaux bien trop onéreux et inutiles, il n'y a pas d'amednée d'eau ni d'écoulement pour les eaux usées.*

**Vote : le préavis No 24/2003 est accepté à l'unanimité.**

### **7. Préavis No 25/2003 : « Règlements communaux sur la protection des arbres »**

Claire Hausermann lit le rapport de la commission ad hoc. Celui-ci n'appelle aucune discussion.

**Vote : le préavis No 25/2003 est accepté à l'unanimité.**

### **8. Propositions individuelles**

1. Willy Dugrandpraz remarque le mauvais état de la route de l'Etraz et se demande pourquoi on n'a pas profité des travaux d'améliorations foncières entrepris sur le territoire de notre commune. Cette opportunité aurait permis de restaurer cette route en bénéficiant des prix unitaires très favorables accordés au syndicat et de réaliser d'importantes économies.
2. *Jacques Ansermet, Syndic, répond que ce n'est pas trop tard. Il a demandé à un bureau d'examiner la possibilité de goudronner et de créer une piste cavalière. Pour le moment il n'y a pas de projet, mais il est confiant qu'on aura des prix intéressants.*
3. Antoine Spillmann fait remarquer que le Syndicat des améliorations foncières est en train de procéder à des travaux au Chemin des Marais et se demande quelle est l'implication de la commune dans ceux-ci.  
*Georgette Ansermet, Municipale, répond que tout ce qui se fait a été mis en soumission en 1997 déjà: ces travaux sont subventionnés à 34 % par la Confédération, 34 % par le Canton, 12 % par la Commune et le reste par les propriétaires concernés par ces travaux d'améliorations foncières. Le Syndicat a été créé il y a plus de 15 ans, son fonctionnement est assuré par une assemblée des propriétaires concernés.*  
*Jacques Ansermet, Syndic, intervient en rassurant Monsieur Spillmann que tout a été budgétisé, même payé et qu'il n'y a aucun risque.*  
*A ce sujet, Willy Dugrandpraz nous renvoie au poste 31.352 des comptes où Fr 31'900 sont prévus chaque année.*  
*Georgette Ansermet, Municipale, rappelle que le projet estimé à 1.6 mio était déjà descendu à 1.1mio.*
4. Patrick Barras demande ce qu'il en est de la place de pique-nique.  
*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'un projet est en vue pour réaménager cette place avec un petit bâtiment en rondin. Il faut encore discuter avec le Canton car les lois de construction sont très rigides.*
5. Roland Oppliger désire savoir si la commune a pu aller de l'avant avec le projet d'un livre sur Chésereux.  
*Jacques Ansermet, Syndic, répond que la Municipalité a rencontré M. Graber et a vu son film, une discussion est en cours.*
6. Richard Noger demande où en sont les projets d'aménagement routier.  
*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que deux projets sont partis au Canton et qu'ils feront sûrement l'objet d'un préavis au mois de décembre. Pour ce qui est de l'aménagement routier vers la laiterie un projet a été demandé à un bureau d'urbanisme au cas où la rénovation de la laiterie se concrétiserait. Pour ce qui est de la route de Chiblins, les projets sont en veilleuse puisqu'ils dépendent largement des constructions en cours à l'entrée gauche du village.*
7. Walter Louis Gubler demande comment il faut interpréter la notion de partenariat entre le Conseil Régional et les communes non membres. Cette notion est parue dans la presse récemment.  
*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'aucun scénario n'a été développé quant au partenariat. Il a été dit que ce n'était pas logique que des communes ne paient rien et profitent pourtant.*
8. Patrick Barras, ayant reçu une lettre du conservatoire de musique, demande s'il est vrai que la commune ne paie pas sa participation à cette école – comme ils le prétendent.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que Fr. 1'500.- sont versés annuellement et que de tels mensonges nous discréditent. Il propose que les parents se rendent à la bourse communale et s'informent sur la date du versement et en informent leur école.

Alfred Leyvraz, Président, a quelques remarques :

1. Il remercie la société de développement pour les décorations pascales dans le village.
2. Il présente également une magnifique urne en bois fabriquée sur mesure par une entreprise à Gingins.
3. La date de la sortie du Conseil est le 8 mai 2004.

La séance se termine par la verrée traditionnelle après les comptes.

Le président :  
  
 Alfred Leyvraz



La secrétaire :


  
 Lilly Steimer

Approuvé à la majorité avec les modifications en surligné en séance du 25 septembre 2003.

Le président :  
  
 Alfred Leyvraz



La secrétaire :

  
 Lilly Steimer